

Compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2017

Présents : M. Thierry Dupuis maire, M. Alain Sicard 1^{er} adjoint, M. Georges Buiet 2^{ème} adjoint, M. Christian Goutte 3^{ème} adjoint, Mme Myriam Fanget 4^{ème} adjoint, Mme Nicole Millet 5^{ème} adjoint, Mmes et Mrs Christian Bouillet, Virginie Baclet, Emmanuel Brion, Annie Chocque, Myriam Cruzier, Georges Curt, Gérard Goulette, Jocelyne Janovicz-Rynois, Grégory Maye, Caroline Perdrix, Nathalie Viousasse.

Absentes : Mmes Célia Sentenac et Nathalie Revel.

Finances

Le conseil a étudié le compte administratif de l'année 2016. Celui-ci se divise en 2 sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement. C'est une photographie des résultats comptables de l'année 2016 qui permet de vérifier quels objectifs définis ont été remplis. Ce compte doit être en concordance avec le compte de gestion réalisé par le percepteur.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 788 838,76 €
et les recettes se montent à 1 000 314,52 € d'où un résultat de 211 475,76 €.

Les dépenses d'investissement sont de 313 871,80 €, quant **aux recettes**, elles sont de 372 922,36 € ce qui fait un résultat de 59 104,56 €.

Aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de 2016 s'ajoutent **un report de déficit d'investissement de 2015 de 105 079,68 €** alors qu'aux **recettes de fonctionnement on a un report excédentaire de 8 503,08 €**.
Ce qui fait un résultat de 174 003,72 €.

Il faut retenir sur cela des dépenses pour des restes à réaliser qui s'élèvent à 155 969,00 €.

Ainsi le résultat de l'ensemble du compte administratif est de 18 034,72 €.

M. le Maire fait remarquer une baisse dans le résultat de clôture de fonctionnement qui était de 299 085 € en 2015 alors qu'il est de 211 475 € en 2016. Ces dépenses de fonctionnement sont en partie couvertes par diverses dotations ou participations qui sont revues à la baisse (baisse de 87 610 €).

Le compte administratif 2016 du **service des eaux** pour la section d'exploitation fait apparaître des dépenses de 41 541,58 € et des recettes de 71 887,66 € et pour la section d'investissement des dépenses de 39 492,77 € et des recettes de 84 674,86 € soit un résultat de 75 528,17 €.

Mais à ce résultat il faut enlever 43 447,18 € de résultat de l'exercice 2015, ce qui fait un résultat effectif de 32 080,99 €.

Le compte administratif du **service assainissement** s'établit en section dépenses d'exploitation à 52 622,94 € et en recettes à 61 177,94 €.

En section dépenses d'investissement, 41 116,63 € et en recettes 38 347,83 €.

Ce qui fait un résultat de 11 786,82 € auquel il faut enlever 13 598,75 € de dépenses d'investissement de 2015 soit un résultat définitif déficitaire de 1 811,63 €.

Communauté de communes

La loi NOTRe portant sur l'organisation territoriale de la république prévoit un certain nombre de transferts de compétences des communes aux communautés de communes. La rédaction des compétences obligatoires et optionnelles doit

être reprise pour être conforme à la nouvelle législation. Ainsi le conseil a pris connaissance des statuts de la communauté de communes et note peu de changements :

- compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'intérêt communautaire et cohérence avec le SCOT et le BUCOPA.
- Action pour le développement économique
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.

- compétences optionnelles

- Protection de l'environnement avec notamment la gestion des déchetteries.
- Politique du logement et cadre de vie, poursuite de l'OPAH
- Voirie avec l'aménagement et l'entretien des voies communales classées
- Equipements culturels avec le musée des soieries reconnu d'intérêt communautaire.
- Petite enfance, enfance et jeunesse ainsi que personnes âgées entrent dans les actions sociales d'intérêt communautaire

- **Quelques compétences facultatives** concernent la culture avec la participation aux écoles de musique ou aux initiations musicales dans les écoles et concernent aussi le tourisme.

Ces modifications des statuts sont votées avec une voix contre et deux abstentions.

Suite à la loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové), la communauté de communes devrait prendre la compétence en matière d'urbanisme à compter de fin mars sauf opposition de 25% des communes. La commune vote à l'unanimité le refus de transfert de cette compétence à la communauté de communes souhaitant garder la maîtrise de son PLU.

La loi « Réforme des collectivités territoriales » complétée par la loi MAPTAM a rendu obligatoire la **réalisation d'un schéma de mutualisation** des services entre communautés de communes et communes membres.

La communauté de communes a proposé aux communes un projet d'achat de prestation de service de nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux, ceci dans le but de réaliser des économies. Une convention définissant les modalités de ce projet est acceptée à l'unanimité. La commune de Jujurieux est coordonnateur du groupement. Myriam Fanget (titulaire) et Alain Sicard (suppléant) sont élus pour siéger à la commission d'appel d'offres lors du choix du prestataire.

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Le cabinet Pernici a fait deux propositions dans le but d'assister la collectivité dans la mise aux normes en accessibilité des bâtiments communaux. La proposition retenue (20 795 € H.T) concerne les études d'avant-projet pour l'élaboration des dossiers et demandes d'autorisation pour les travaux nécessaires.

Subventions

Diverses demandes de subventions, étudiées par la commission vie associative, sont votées par le conseil :

659,50 € à l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'assurance des pompiers.

4 426,67 € au Sou des écoles pour la classe découverte (67 élèves sont concernés).

640,00 € à l'Amicale Boule Neuvilleoise pour le challenge de la municipalité.

150 € pour le fonctionnement de l'écomusée « les Vieux Clous ».

Travaux eau et assainissement

Un groupe de travail est constitué afin de définir différentes possibilités pour résoudre les problèmes concernant l'assainissement à Saint-André. Ce travail sera suivi d'une rencontre avec les habitants concernés.

Les problèmes d'écoulement des eaux pluviales à Saint-André sont récurrents, diverses propositions pour les résoudre sont à revoir.

Domaine de Thol

Une demande de location d'un box dans le bâtiment des ateliers artisanaux a été formulée par M. Pierre Flamme, elle débutera le 1^{er} avril 2017 avec un loyer mensuel de 275 € pour une durée de 1 an.

Le bail précaire de l'association Tzolkin sera reconduit jusqu'au 31 octobre 2017, celle-ci ayant honoré ses arriérés de loyer.

L'association des Vieux Clous souhaite développer l'accueil des visiteurs au musée, pour cela elle a déposé un dossier de recrutement de 2 jeunes en service civique.

Projets

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques a repris après plusieurs mois de mise en sommeil.

Le conseil municipal enfants projette de visiter une déchetterie.

Travaux

Un chéneau sera remplacé sur le toit du préau de l'école.

Le chapiteau du parc de Peupliers, malmené par les intempéries a été réparé. Des devis pour son remplacement sont demandés

De nouvelles portes et fenêtres dans l'ancien local des boulistes, allée des Tilleuls seront mises en place par les bénévoles de la Joute Neuvilleoise qui occupe ces locaux. L'adoucisseur d'eau de la cantine sera changé.

Des équipements sanitaires seront remplacés à l'école et dans le bâtiment du parc des peupliers.

Informations diverses

Un primeur s'installera sur le champ de foire le vendredi après-midi, la place de la poste étant occupée par les travaux dans ce bâtiment.

Les repas de la fête d'été du 15 juillet seront proposés par l'association « Les Vieux clous »

Règlementation

L'arrivée du printemps annonce la reprise de la tonte des pelouses et autres travaux de jardinage parfois bruyants.

Pensez à la tranquillité du voisinage en respectant les horaires autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h.

- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.